



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DU TARIF DES DROITS DE
STATIONNEMENT ET DE VOIRIE A COMPTER
DU 1ER JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-21-427
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 approuvant une nouvelle sectorisation des voies vincennes et fixant un nouveau mode de calcul de droits de stationnement et de voirie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017 instituant une tarification pour l'utilisation d'installations électriques sur le domaine public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte cette sectorisation et de fixer des droits de stationnement et de voirie ;

D É C I D E

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2022, le tarif des droits de stationnement et de voirie suivant le tableau joint en annexe.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL